



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 20 MAI 2026 À 19 h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 20 mai 2026 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

Mme la conseillère Line Gagnon
Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Denis Lemoyne

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 1.

INSCRIPTION DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

26-05-101 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

26-05-102 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.

26-05-103

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS D'AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

- Kamika Noël
Agente à la comptabilité à date indéterminé

- Mireille Dubé
Secrétaire-réceptionniste..... 15
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire 1^{er}, 2, (7 au 10), 13, 14, 16, (20 au 24), (27 au 30)

- Johanne Belzile
Préposée à la bibliothèque 21, 22

- André Marcotte
Opérateur-concierge..... 11
Opérateur à l'aéroport municipal 1^{er}, 2 h, 8, 9, 22, 23, 29, 30

- Cindy Frontczak
Opérateur-concierge..... 1^{er}, 19, 25, (27 au 30)
Préposée au restaurant, bar et quilles..... 2, (9 au 11), 13, (15 au 18), 20

- William Gauthier
Journalier et opérateur de machinerie à date indéterminé

- Monique Diotte
Préposée au restaurant, bar et quilles..... saisonnière

- Carole Corriveau
Préposée au restaurant, bar et quilles..... 2, (9 au 12)

- Claire Corbeil
Préposée au restaurant, bar et quilles..... (17 au 19)

- Diane Perron
Préposée au restaurant, bar et quilles..... (17 au 19)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-104

**EMBAUCHE DE MME GABRIELLE RIVEST AU POSTE DE COORDONNATRICE DES
ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède annuellement à l'embauche d'une coordonnatrice des étudiants pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gabrielle Rivest a manifesté son intérêt à pourvoir le poste de coordonnatrice et qu'elle a toutes les compétences requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Gabrielle Rivest au poste de coordonnatrice des étudiants pour la saison estivale 2026 à compter du 27 mai 2026, à raison de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 22,56 \$.

26-05-105

**DÉMISSION DE M. SAMUEL AUDET À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Audet, pompier volontaire à remis sa démission ;

CONSIDÉRANT QUE M. Audet a cumulé 9 années de services dans ses fonctions de pompier volontaire à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a apprécié la qualité de son travail, la motivation et l'esprit d'équipe qui l'ont caractérisé pendant tout ce temps ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du Service sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de M. Samuel Audet à titre de pompier volontaire ;

DE REMERCIER M. Audet pour les nombreuses années de services rendus à la collectivité, et ce, dans l'exercice de ses fonctions de pompier volontaire.

26-05-106

DÉMISSIONS ET FINS D'EMPLOI DE POMPIERS VOLONTAIRES INACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la liste des pompiers volontaires actifs doit être mise à jour ;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers volontaires ont émis leur volonté de quitter le Service ou ne participent plus aux pratiques et activités de la brigade, et ce, depuis plus de 12 mois ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du Service sécurité incendie de mettre fin à leur embauche ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la fin d'emploi des pompiers volontaires suivants, et ce, même sans lettre de démission reçue :

- Francis Lemoyne
- Mickaël Trempe

DE REMERCIER ceux-ci pour les services rendus à la collectivité dans l'exercice de leurs fonctions de pompiers.

26-05-107 **APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AVRIL 2026 TOTALISANT 642 698,30 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'avril 2026 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22109 à 22112 inclusivement

Pour la somme de : 18 272,60 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 508923 à 509055 inclusivement

Pour la somme de : 304 934,34 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 508951

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8805 à 8852 inclusivement

Pour la somme de : 151 354,88 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 12 à 16 inclusivement

Pour la somme de : 168 136,48 \$

Grand total : 642 698,30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'avril 2026 totalisant 642 698,30 \$.

26-05-108 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS D'AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 avril 2026.

26-05-109 AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE 67 019 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 134 039 \$ pour l'année 2026, facture 109713 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 67 019 \$ est payable au plus tard le 30 juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 67 019 \$ du premier versement de la contribution 2026 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

26-05-110 AUTORISATION D'ACHAT AUPRÈS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NORD INC. D'UNE THERMOPOMPE « GREE FREE MATCH » - 12 749,94 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une thermopompe permettra d'assurer un meilleur contrôle de la température en période estivale et hivernale dans les locaux utilisés par le Service de sécurité incendie, tout en contribuant à une réduction des coûts énergétiques ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Énergie Électrique du Nord inc. nous a fait parvenir la soumission 0046 pour l'achat d'une thermopompe de modèle « Gree Free Match » de 24 000 BTU ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat a été autorisé au budget ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une thermopompe « Gree Free Match » de 24 000 BTU auprès d'Énergie Électrique du Nord inc. pour les locaux du Service sécurité incendie.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-111

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S.RIOUX POUR L'ENTRETIEN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉES (LEET) POUR LE MOIS D'AVRIL 2026 - 9 700 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-12-359 la Ville renouvelait le contrat pour la fourniture d'une pelle hydraulique pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchées (LEET) pour l'année 2026 à Excavation S. Rioux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S.Rioux nous a fait parvenir la facture 861 pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchées (LEET) pour le mois d'avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9 700 \$ avant taxes à Excavation S.Rioux pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchées (LEET) pour le mois d'avril 2026.

26-05-112

AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 4 MARS AU 23 AVRIL 2026 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 12 720 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 8 avril 2024, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 26-04-086, la Ville a autorisé l'ordre de changement pour la révision des arrangements de tuyauterie pour l'ajout d'un contournement et la mise en plan et la modification des plans de la dalle de béton du bâtiment technique ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir trois factures pour les travaux effectués du 4 mars et 23 avril 2026 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de l'ordre de changement, soit :

- Facture F26-01066 (Gestion et ordre de changement)8 450,75 \$
 - Facture F26-01404 (Gestion)1 115,25 \$
 - Facture F26-01066 (Ordre de changement)3 154,00 \$
- 12 720,00 \$**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 720 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 4 mars au 23 avril 2026 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-113

AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE H&L INC. POUR LE DÉCOMPTE N° 8 POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DES ÉLÉMENTS POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 15 318,11 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé, le 28 juillet 2025, le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-01 à Groupe H&L inc. pour la construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe H&L inc. nous a fait parvenir la facture 2383 du décompte n°8 pour les travaux effectués dans le cadre de ce contrat de 17 020,12 \$, moins la retenue de 10 % de 1 702,01 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et d'ASDR Canada inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 15 318,11 \$ avant taxes à Groupe H&L inc. pour le décompte n°8 pour les travaux effectués dans le cadre du contrat de construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau potable.

26-05-114

AUTORISATION DE PAIEMENT À GESTION INGEST INC. POUR LES TRAVAUX DE CARACTÉRISATION DES SOLS POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR RÉSIDENCE AUTONOME POUR SIX LOTS DE FERMETTE EFFECTUÉS LE 23 AVRIL 2026 - 13 200 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-10-264, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de service pour la caractérisation des sols en vue de l'installation d'un système de traitement des eaux usées pour six terrains situés sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion Ingest inc. nous a fait parvenir la facture 1126 pour les travaux de caractérisation des sols pour l'installation de système de traitement des eaux usées pour résidence autonome pour six lots de fermette effectués le 23 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 13 200 \$ avant taxes à Gestion Ingest inc. pour les travaux de caractérisation des sols pour l'installation de système de traitement des eaux usées pour résidence autonome pour six lots de fermette effectués le 23 avril 2026.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-115

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF) POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DANS LA FORÊT PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite réaliser certaines activités d'aménagement forestier sur des terres du domaine de l'État dans le cadre des opérations de mesures d'atténuation risques de feux de végétation ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite l'obtention d'un permis d'intervention délivré par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la directrice générale à présenter toute demande requise à cette fin et à signer les documents afférents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à présenter, pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, une demande de permis d'intervention auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier dans la forêt publique et à signer tout document requis relativement à cette demande.

26-05-116

AUTORISATION DE PAIEMENT À GAUTHIER MUSIQUE 2009 POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE - 10 302,67 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 26-02-037, la Ville a approuvé l'achat de matériel d'éclairage auprès de Gauthier Musique 2009 pour un montant de 8 781,39 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE des composantes additionnelles ont été requises afin d'assurer l'installation et la compatibilité du matériel avec les équipements de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE Gauthier Musique 2009 nous a fait parvenir la facture # 34133 pour cet achat ;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de 4 000 \$ avant taxes a déjà été payé ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 302,67 \$ avant taxes, moins le dépôt de 4 000 \$, à Gauthier Musique 2009 pour l'achat de matériel d'éclairage.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-117

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE POUR L'ÉVALUATION DU CAMPING MUNICIPAL
AUPRÈS DE GDA - SERVICES IMMOBILIERS INTÉGRÉS - 12 000 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite faire évaluer son camping municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise GDA - Services immobiliers intégrés nous a fait parvenir une offre de service pour l'estimation de la valeur marchande du camping municipal d'un montant de 12 000 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à octroyer à GDA - Services immobiliers intégrés le contrat de service pour l'évaluation de la valeur marchande du camping municipal pour un montant de 12 000 \$ avant taxes.

26-05-118

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE
LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'ASSISTANCE
FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ
PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR » (PAFILR)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder au remplacement de son système d'éclairage au terrain de balle principal et qu'il y a lieu de présenter une demande d'aide financière à Loisir Sport Baie-James dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air » (PAFILR) pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un représentant pour déposer une telle demande d'aide financière et pour signer au nom de la Ville tous les documents nécessaires à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à présenter une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air » (PAFILR) pour le projet de remplacement du système d'éclairage au terrain de balle et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

26-05-119

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 340 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE
GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Marc Blain donne avis de motion aux fins de dépôt et d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 340 intitulé « Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ».



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-120

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 343 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Line Gagnon donne avis de motion et dépose aux fins lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 343 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux à l'aérodrome municipal ».

26-05-121

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT À COURT TERME ENTRE AVJET HOLDING INC. ET LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) a besoin de carburant pour avitailler ses aéronefs dans le cadre de ses travaux de lutte contre la tordeuse des bourgeons d'épinettes ;

CONSIDÉRANT QU'une convention de location d'équipement à court terme pour la location de ce camion avitailleur doit être signée entre la Ville et Avjet Holding inc. pour la durée des travaux de la SOPFIM pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM s'engage à payer directement à la Ville les frais de location, de mobilisation et d'opération d'un camion avitailleur ainsi que les appels de service après les heures d'ouverture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer la convention de location d'équipement à court terme entre Avjet Holding inc. et la Ville et tous autres documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

26-05-122

OCTROI DU CONTRAT DE TRAVAUX DE LIGNAGE ET DE MARQUAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS 2026 À SIGNALISATION INTER-LIGNES INC. – 32 826,50 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au marquage ainsi qu'aux travaux de lignages des rues et stationnements de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à notre demande de prix, soit (prix soumis avant taxes) :

- Lignes Escali Pro 39 175,40 \$
- Traçage Abitibi inc. 37 531,50 \$
- Durand Marquage et Ass. Inc..... 56 653,15 \$
- Lignes-Fit inc. 39 190,00 \$
- Signalisation Inter-Lignes 32 826,50 \$

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2026 et que le directeur du Service des travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de lignage et de marquage des rues et stationnements pour l'année 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Signalisation Inter-lignes inc. pour la somme de 32 826,50 \$ avant taxes.

26-05-123

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2026-01 - FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À GLACE AU PROPANE À ROBERT BOILEAU INC. - 180 603 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres LSQ-2026-01 pour la fourniture d'une surfaceuse à glace au propane, modèle neuf publié le 30 mars 2026 sur le système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 23 avril 2026, deux soumissionnaires ont répondu à notre demande soit :

- **TECHNICIEN DE GLACE INC.**
Sainte-Madeleine (Québec)
Prix soumis avant taxes (transport inclus) 188 000 \$
- **ROBERT BOILEAU INC.**
Saint-Laurent (Québec)
Prix soumis avant taxes (transport inclus) 180 603 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2026-01 pour la fourniture d'une surfaceuse à glace au propane, modèle neuf au plus bas soumissionnaire conforme, soit Robert Boileau inc., pour la somme de 180 603 \$ avant taxes.

26-05-124

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2026-02 - DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DU SECTEUR CENTRE-VILLE, SAISONS HIVERNALES 2026-2029

CONSIDÉRANT l'appel d'offres LSQ-2026-02 pour le déneigement, l'entretien et l'épandage de matériel de déglacage pour les rues, places, trottoirs, allées et stationnements municipaux du secteur centre ville pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 publié le 29 avril 2026 sur le système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 19 mai 2026, aucun soumissionnaire n'a répondu à notre demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

D'ANNULER l'appel d'offres LSQ-2026-02 pour le déneigement, l'entretien et l'épandage de matériel de déglçage pour les rues, places, trottoirs, allées et stationnements municipaux du secteur centre ville pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, aucune soumission n'ayant été reçue à la date prévue pour l'ouverture des soumissions.

26-05-125

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES DES BIENS DU GROUPEMENT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD QUÉBÉCOIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2021 AU 1^{er} JANVIER 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon est titulaire d'une police d'assurance émise par les assureurs Economical, Starr Technical et Lloyd's sous le numéro B1743ONEPT2073458 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances des biens ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 500 002,00 \$ a été mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances des biens et que la Ville de Lebel-sur-Quévillon y a investi une quote-part de 29 523 \$ représentant 5,90 % de la valeur totale du fonds ;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

« 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées aux assureurs touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances des biens ont été traitées et fermées par les assureurs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par les assureurs Economical, Starr Technical et Lloyd's pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon demande que le reliquat de 500 002,00 \$ dudit fonds de garantie en assurances des biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations des assureurs, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances des biens ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que les assureurs Economical, Starr Technical et Lloyd's pourront alors enquêter ou intervenir selon ce qu'ils estimeront à propos ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances des biens pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord québécois dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

26-05-126

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON ET LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Lebel-sur-Quévillon et le Gouvernement régional d'Eyou Istchee Baie-James concernant la fourniture de services municipaux ;

CONSIDÉRANT que cette entente arrive à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'article 25 de ladite entente prévoit les modalités permettant à l'une ou l'autre des parties de signifier son intention de ne pas renouveler l'entente à son échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite, par la présente, se prévaloir de cette disposition à titre de procédure administrative afin de ne pas être liée automatiquement au renouvellement de l'entente actuelle au-delà de son terme ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT que cette démarche ne remet pas en question la volonté de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de poursuivre sa collaboration avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour la prestation de services municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon demeure ouverte à la poursuite de cette relation de service, dans un esprit de collaboration, et souhaite pouvoir discuter de nouvelles modalités qui apparaissent plus justes et équitables pour l'ensemble des parties ainsi que pour les contribuables de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE SIGNIFIER officiellement au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James l'intention de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de ne pas renouveler l'entente intermunicipale actuelle pour la fourniture de services municipaux arrivant à échéance le 31 décembre 2026, conformément à l'article 25 de ladite entente ;

DE TRANSMETTRE cet avis à titre de démarche administrative afin de préserver la capacité de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de renégocier les modalités d'une éventuelle entente future ;

DE RÉITÉRER la volonté de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de maintenir une relation de collaboration constructive avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et son ouverture à entreprendre des discussions en vue d'établir une nouvelle entente reposant sur des bases équitables et mutuellement avantageuses ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à transmettre le présent avis et à entreprendre les démarches nécessaires à cet effet.

26-05-127

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE AUPRÈS DE BENEVA

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-10-304, la Ville a accepté la soumission de SSQ Groupe financier (devenu Beneva) suite à l'octroi du mandat à BFL CANADA Avantages Sociaux, afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achat en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat en assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par BFL CANADA Avantage Sociaux confirme que les conditions financières proposées par l'assureur Beneva pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 sont justifiées et conformes à l'expérience du régime ;

CONSIDÉRANT les recommandations de BFL CANADA Avantage Sociaux suite aux négociations menées entre elle et Beneva pour les années suivantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement du régime d'assurance collective des employés de la Ville auprès de Beneva uniquement pour le renouvellement du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 ;

DE PROCÉDER à un appel d'offres public à la fin de l'année 2026, en vue d'une mise en vigueur au 1^{er} juin 2027.

26-05-128

APPUI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PONT DU CANTON LAAS SUR LA ROUTE 397

CONSIDÉRANT QU'en 2019, le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a annoncé la fermeture aux véhicules lourds du pont n° 61 enjambant la rivière Laflamme sur la route 397 dans le canton Laas, près de Lac-Despinassy ;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture oblige les véhicules lourds à effectuer un important détour par les routes 113, 386 et 397 via Senneterre et Barraute ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne une augmentation importante de la circulation lourde sur le tronçon de la route 113 reliant Lebel-sur-Quévillon à Senneterre ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du nombre de véhicules lourds sur ce tronçon contribue à la détérioration accélérée de la chaussée et augmente les risques pour la sécurité des usagers de la route 113 ;

CONSIDÉRANT QUE la diminution du détour imposé aux véhicules lourds permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées au transport routier, en plus de réduire la consommation de carburant ;

CONSIDÉRANT QUE ce lien routier représente également un axe stratégique pour les services d'urgence, notamment pour les déplacements ambulanciers et l'accès au territoire en période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la route 397 et le pont du canton Laas constituent un chemin essentiel en cas d'évacuation d'urgence ou de mesures de sécurité civile affectant le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance de maintenir des infrastructures routières sécuritaires, efficaces et résilientes pour le développement régional et la sécurité de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPUYER le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le projet de réfection du pont n° 61 enjambant la rivière Laflamme sur la route 397 dans le canton Laas, près de Lac-Despinassy ;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de prioriser la réalisation des travaux nécessaires afin de permettre la réouverture complète du pont à la circulation des véhicules lourds.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-129

**FÉLICITATIONS À LA BRIGADE DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ORGANISATION
DU SOUPER-BÉNÉFICE « BIÈRES ET SAUCISSES 2026 »**

CONSIDÉRANT QUE la Brigade des pompiers volontaires de la Ville de Lebel-sur-Quévillon a organisé, la 3^e édition du souper-bénéfice « Bières et saucisses » le 9 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a connu un franc succès et a permis d'accueillir plus de 150 convives dans une atmosphère conviviale et rassembleuse ;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de cette activité serviront notamment à l'achat d'équipements qui serviront aux opérations du Service sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, le dévouement et le professionnalisme des pompiers volontaires ont été essentiels à la réussite de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE FÉLICITER l'ensemble des membres de la Brigade des pompiers volontaires ainsi que les bénévoles pour l'organisation du souper-bénéfice « Bières et saucisses 2026 » et les remercie chaleureusement pour leur implication dans la communauté.

26-05-130

**REMERCIEMENTS À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR SON SOUTIEN AUX
PERSONNES SINISTRÉES LORS DE L'INCENDIE DU 18 AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'incendie survenu le 18 avril 2026 a nécessité une intervention rapide afin de venir en aide aux personnes sinistrées ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne a apporté un soutien essentiel dès les premières heures suivant le sinistre aux citoyens touchés par cet événement en offrant des services d'assistance et d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire reconnaître l'importance de la collaboration des organismes d'aide lors de situations d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus sincères remerciements à la Croix-Rouge canadienne pour son soutien, sa disponibilité et son accompagnement auprès des personnes sinistrées lors de l'incendie du 18 avril 2026.

26-05-131

**REMERCIEMENTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SENNETERRE POUR LEUR
SOUTIEN LORS DE L'INTERVENTION DU 18 AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'incendie survenu le 18 avril 2026 a nécessité une importante mobilisation des services d'urgence ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de Senneterre ont apporté leur soutien lors de l'intervention afin de prêter assistance au Service de sécurité incendie de Lebel-sur-Quévillon et que cette collaboration a permis de renforcer les opérations d'intervention et démontre l'importance de l'entraide entre municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient à souligner le professionnalisme, la disponibilité et l'engagement des pompiers ayant participé à cette intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus sincères remerciements au Service de sécurité incendie de Senneterre pour leur soutien et leur précieuse collaboration lors de l'intervention liée à l'incendie du 18 avril 2026.

26-05-132

REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES POUR LEUR MOBILISATION EXEMPLAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'incendie survenu le 18 avril 2026 a entraîné une importante mobilisation du milieu afin de soutenir les personnes sinistrées ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de soutien aux personnes sinistrées, composé de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, du CRSSS de la Baie-James, de l'Agora Boréale et du Comité de bienfaisance des Chevaliers de Colomb, a été mis en place rapidement afin de coordonner les efforts d'aide et de soutien à la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants, collaborateurs et bénévoles du Comité ont démontré un engagement remarquable, une grande générosité ainsi qu'un profond esprit de solidarité envers les citoyens touchés ;

CONSIDÉRANT QUE leur implication a permis d'assurer l'organisation des dons, l'accueil des personnes sinistrées ainsi que la coordination des différentes ressources mises à la disposition de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite reconnaître officiellement l'apport exceptionnel de toutes les personnes ayant contribué aux efforts du Comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'ADRESSER les plus sincères remerciements au Comité de soutien aux personnes sinistrées, à ses dirigeants, ses collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles pour leur mobilisation exemplaire, leur dévouement et leur précieuse contribution auprès des personnes sinistrées à la suite de l'incendie du 18 avril 2026.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-133

REMERCIEMENTS À MME JULIE LAVOIE ET M. PATRICK RENAUD POUR LE PRÊT D'UN LOCAL DESTINÉ À L'AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES

CONSIDÉRANT QUE l'incendie survenu le 18 avril 2026 a nécessité la mise en place rapide d'un lieu destiné à la coordination de l'aide offerte aux personnes sinistrées ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Lavoie et M. Patrick Renaud, propriétaires du centre commercial la « Promenade de la Jamésie », ont généreusement accepté de prêter un local afin de permettre l'organisation des dons et des services destinés aux personnes touchées par cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE ce geste de solidarité a contribué de façon importante à la mobilisation communautaire et au soutien apporté aux citoyens sinistrés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner la générosité et l'implication de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADRESSER les plus sincères remerciements aux propriétaires du centre commercial la « Promenade de la Jamésie » pour le prêt gracieux d'un local destiné à l'aide et au soutien des personnes sinistrées à la suite de l'incendie du 18 avril 2026.

26-05-134

REMERCIEMENTS À MAXI LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DE DONS POUR LES SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE l'épicerie MAXI Lebel-sur-Quévillon a démontré une grande solidarité envers les personnes sinistrées en organisant une collecte de dons alimentaires et monétaires ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a permis d'amasser une somme de 12 000 \$ ainsi qu'une importante quantité de denrées destinées à soutenir les personnes touchées par cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner l'engagement et la générosité exemplaire de l'équipe et de la direction de l'épicerie MAXI ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ADRESSER les plus sincères remerciements à l'épicerie MAXI pour son implication remarquable et sa contribution essentielle auprès des personnes sinistrées à la suite de l'incendie du 18 avril 2026.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'avril 2026.

INSCRIPTION DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DES SERVICES

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale et des directeurs des services pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'avril 2026.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'avril 2026.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Quatre citoyens présents dans la salle et trois citoyens en vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Embauche de pompiers volontaires
- Appel d'offres pour le déneigement 2026-2029
- État du phare « Joannie Rochette », vandalisme
- Projet de fermette
- Mesures d'atténuation des feux de végétation
- Plantation
- Abris sommaires, conversion en baux de villégiature
- Construction du réservoir d'eau potable
- Camping municipal
- Suivi du projet de pyrolyse
- Minière Windfall, suivi COMEX
- Projet à l'aéroport
- Nordic Kraft - Établissement des travailleurs à Lebel-sur-Quévillon
- Contrat d'avitaillement Avjet

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-05-135

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 10.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 26-05-101 à 26-05-135 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 21^e jour du mois de mai 2026.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière